



Bilan du fonctionnement de la CDCEA depuis juillet 2011

DDT de l'Isère

Rappel du contexte et des modalités de fonctionnement de la CDCEA

Création le 5 juillet 2011 suite à la LMAP de juillet 2010

- Objectifs : lutte contre l'artificialisation des sols et nécessité de protéger les espaces agricoles, outils de production économique
- Des modalités de fonctionnement adaptées au contexte isérois (SCoT approuvés couvrant une grande partie du territoire : Région urbaine de Grenoble, Nord-Isère, Boucle du Rhône en Dauphiné, Rives du Rhône)
- Commissions programmées en fonction des dossiers inscrits
- Examen de tout projet important ayant un impact sur les espaces agricoles
- Accusé réception des demandes individuelles de permis de construire (communes en RNU – L 111-1-1 2° du code de l'urbanisme – après instruction du lien et de la nécessité)





Rappel du contexte et des modalités de fonctionnement de la CDCEA

Une commission initiale de 15 membres

- les représentants de l'État et du Conseil général de l'Isère
- les représentants des Maires et des structures porteuses de SCoT
- les représentants de la profession agricole et des syndicats représentatifs
- les représentants des notaires et des propriétaires fonciers
- les représentants de deux associations de l'environnement

Qui s'est étoffée avec des experts

- le représentant du Conseil régional Rhône-Alpes
- le représentant de la SAFER

Rappel du contexte et des modalités de fonctionnement de la CDCEA

Un fonctionnement dématérialisé

- la transmission de documents acheminés par voie électronique
- un examen en séance à partir d'un diaporama préparé par les porteurs de projet
- un débat constructif et de bonne qualité conduisant à la production des avis
- une mise en ligne de la situation du contexte isérois et de tous les avis sur le site des services de l'État en Isère :

Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Amenagement-du-territoire-et-foncier/Foncier-agricole-et-naturel/



Bilan de l'année 2012 : une année d'appropriation et de pédagogie

4 commissions de travail :

⇒ examen de 12 documents d'urbanisme (2 SCoT, 8 projets de PLU hors périmètre d'un SCoT, 1 carte communale, 1 déclaration de projet), 1 projet d'infrastructure ferroviaire et 1 schéma

| Type d'avis émis | | | | |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| SCoT | PLU | CC | DT SRCAE RA | Projet d'infrastructure ferroviaire |
| -1 avis fav -1 avis fav avec recommandations* | -4 avis fav -4 avis fav avec recommandations* | 1 avis fav | 1 avis fav 1 avis fav avec recommandations* | 1 avis réservé (autosaisine de la CDCEA) |

* Les avis favorables assortis de recommandations portent sur l'optimisation et le phasage de la consommation foncière

⇒ accusé de réception de 17 demandes individuelles de permis de construire (PC agricoles) avec avis favorable tacite.

⇒ présentation de travaux à titre pédagogique : bilan de la consommation foncière en Isère



Bilan de l'année 2013

4 commissions de travail

⇒ examen de 3 documents d'urbanisme (1 SCoT, 1 PLU, 1 carte communale)

| Type d'avis émis | | |
|--------------------|--------------------|------------------|
| SCOT | PLU | CC |
| 1 avis défavorable | 1 avis défavorable | 1 avis favorable |

⇒ accusé de réception de 14 demandes individuelles de PC avec avis favorable tacite



Bilan de l'année 2013

- ⇒ *Année charnière de présentation de documents à titre pédagogique*
- . Bilan de la consommation foncière en Isère (OFPI)
 - . Bilan de la mise en œuvre des CDCEA
 - . Réflexions autour d'un projet de territoire de la plaine de St Exupéry
 - . Périmètre d'aménagement des espaces agricoles et naturels (PAEN) de la plaine de l'Isère (environ 3 300 ha)
 - . Présentation de la zone d'aménagement concertée de la zone industrialo-portuaire de Salaise sur Sanne/Sablons
 - . Doctrine portant sur la stratégie foncière de l'État en Rhône Alpes et en Isère
 - . Pour mémoire : outils de préservation du foncier (voir fiche annexe)



Perspectives pour l'année 2014

- ⇒ *Mise en œuvre des évolutions du cadre législatif*
 - application de la nouvelle réglementation relative à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)
 - création de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)... en cas d'adoption du texte à l'assemblée nationale prévue le 11 septembre.
- ⇒ *Élaboration d'un règlement intérieur*
- ⇒ *Production d'un rapport de présentation des dossiers examinés à l'attention des membres de la commission*
- ⇒ *Élaboration d'une doctrine portant sur l'examen des secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL)*
- ⇒ *Création d'un site extranet dédié aux membres*



Perspectives pour l'année 2014

- ⇒ *Communication de fiches outils de protection des espaces agricoles (Zones agricoles protégées - ZAP)*
- ⇒ *Parutions d'un article de presse et d'une plaquette de communication*
- ⇒ *Élaboration de notes relatives aux conditions de saisine de la CDCEA à destination des porteurs de projet d'urbanisme et de leurs services instructeurs*
- ⇒ *Poursuite du travail avec les différents partenaires du foncier*

